Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES
U5

SESSION 2015

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique sous réserve que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 14 pages, numérotées de 1/14 à 14/14.

31 janvier 2014 - 3,5 millions de personnes sont concernées par le mal-logement en France. 694 000 personnes n'ont pas de domicile personnel, 85 000 vivent dans une habitation de fortune, cabane, camping ou mobil home toute l'année. Beaucoup reste à faire pour que chacun dispose de conditions d'habitat dignes de ce nom. (…)

Le mal-logement ne se réduit pas pour autant aux situations extrêmes. Une fraction considérable de la population au sein des couches modestes et moyennes (notamment chez les jeunes) loge dans des conditions qui ne répondent pas à leurs aspirations : détériorations, mauvaise insonorisation, surface trop faible, quartier dégradé, etc. L'idéal pavillonnaire, rêve de nombreuses familles, est loin d'être la norme en France.

Fondation Abbé Pierre.
« L'état du mal logement en France.
19ème rapport annuel. 2014 ».

Question n°1 –
Analyser les conséquences des situations de mal logement sur les individus et montrer comment les pouvoirs publics tentent de traiter ces situations.

Question n°2 –

Expliquer l'intérêt du partenariat dans les expériences d'auto-réhabilitation accompagnée pour améliorer les situations de mal logement.

L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

C.4.1 - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle.
C.4.2 - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles.

BARÈME

Question n°1 : 10 points.

Question n°2 : 8 points.

Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition : 2 points.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXES

Annexe 1
Fondation Abbé Pierre.
«Les chiffres du mal-logement en 2014 » (Extraits).
L'état du mal-logement en France, 19ème rapport annuel.

Annexe 2
P. BRIANT, N. DONZEAU.
« Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles ». (Extraits).
INSEE Première, janvier 2011, n°1330.

Annexe 3
Maryse MARPSAT.
« Où et comment les personnes à bas revenus sont-elles logées ? » (Extraits).
Revue regards croisés sur l'économie, 2008, n°4.

Annexe 4
« L'expérience du Havre ».
Banque d'expériences de l'action sociale locale.
En ligne disponible sur www.unccas.org/publication/docs. Mise à jour le 06/08/2014.

Annexe 5
« Une expérience d'auto réhabilitation : celle des Mureaux ».
Guide auto réhabilitation (Extraits).
En ligne disponible sur www.unccas.org/publication/docs. 2006.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 1

LES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT EN 2014

2,5 millions de personnes mal logées

	Nombre de personnes
Personnes privées de domicile personnel	
dont personnes sans domicile (1)	141 500
dont personnes en résidences sociales ex nihilo (hors F.T.M. et F.J.T.) (2)	18 478
dont résidence principale en chambre d'hôtel (3)	38 000
dont habitations de fortune : cabane, construction provisoire, personnes vivant à l'année en camping ou en mobil-home... (3)	85 000
dont personnes en hébergement « contraint » chez des tiers (4)	411 000
Total	**693 978**
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles (5)	
dont privation de confort	2 123 000
dont surpeuplement « accentué »	800 000
moins les personnes cumulant inconfort et surpeuplement	-145 000
Total	**2 778 000**
Gens du voyage qui ne peuvent accéder à une place dans les aires d'accueil aménagées (6)	**52 448**
TOTAL des personnes mal-logées	**= 3 524 661**

(…)

Sources :

(1) Insee - Enquête Sans-domicile 2012.

(2) D.G.C.S. en 2012, à partir des données FINESS (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux).

(3) Insee - Recensement de la population 2006.

(4) Insee - Enquête nationale Logement 2002.

(5) Insee - E.N.L. 2006.

(6) Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère du Logement, à fin 2012.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Sachant par ailleurs que :
(…)

- 3,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique dans leur logement, soit environ 8 millions de personnes (5).

- 70 000 ménages propriétaires et accédants étaient en situation d'impayés pour le paiement de leurs charges ou le remboursement de leur emprunt immobilier au moment de l'enquête (5).
(…)
- 695 648 enfants de 18 ans ou plus sont retournés vivre chez leurs parents ou grands-parents (après avoir occupé un logement indépendant pendant plus de 3 mois). En retirant ceux qui sont encore étudiants, ceux qui n'ont pas le projet d'habiter dans un logement indépendant et ceux qui en ont le projet et les moyens financiers, et en retirant également le « noyau dur » de personnes en hébergement contraint chez des tiers, déjà comptabilisé parmi les 3,5 millions de personnes mal-logées, on peut estimer que 240 599 personnes sont « résignées » par rapport à leur situation d'hébergement chez leurs parents ou grands-parents.

10 millions de personnes sont touchées, de près ou de loin, par la crise du logement.

(5) Insee, E.N.L .2006.

Source ***: «Les chiffres du mal-logement en 2014 »*** (Extraits).
L'état du mal-logement en France, 19ème rapport annuel.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 2

Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles

Plus d'un million de ménages dans des habitations de fortune, des logements sans confort ou surpeuplés.

Occuper en titre un logement ne signifie pas que la qualité de celui-ci est satisfaisante. Ainsi en 2006, 40 000 logements, abritant 85 000 personnes, étaient qualifiés par leurs occupants, à l'occasion du recensement, d'habitations de fortune dont les trois quarts étaient des constructions provisoires ou des mobile homes (sans possibilité de mobilité) ; 20 % n'avaient ni douche ni baignoire : environ 10 % étaient surpeuplés (cf. note), soit 10 fois plus que la moyenne.

À un degré moindre que les habitations de fortune, certains logements peuvent néanmoins représenter un danger pour la santé ou la sécurité de leurs habitants, ou manquer des équipements élémentaires. Par analogie avec les critères édictés par la loi Dalo, on considérera comme « privés de confort » les logements situés dans des immeubles insalubres ou menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine.

En 2006, selon l'enquête Logement, 947 000 logements, soit 3,6 % des résidences principales, abritant 2,1 millions de personnes, étaient concernés. Certains défauts sont relativement rares : 1 % des ménages ont déclaré que leur immeuble était insalubre ou menaçait de tomber en ruine. Les sanitaires ou le coin cuisine manquent surtout à Paris. D'autres défauts sont plus fréquents : les infiltrations d'eau concernaient 5 % des logements et la perception de froid liée à une installation de chauffage insuffisante ou une mauvaise isolation, 9 %. Ces défauts concernent plus souvent les logements les plus anciens et, dans une moindre mesure, les logements collectifs.

Enfin, un peu plus de 183 000 logements (0,7 % de l'ensemble) étaient surpeuplés, abritant 800 000 personnes, surtout dans l'agglomération parisienne (2,4 %) où les petits logements sont nombreux et les loyers élevés.

Surpeuplement et privation de confort ne vont pas forcément de pair puisque leur cumul ne concernait que 28 000 logements en 2006. Les catégories les plus touchées sont néanmoins les mêmes : les locataires du parc privé, les ménages du bas de l'échelle des niveaux de vie, des familles monoparentales.

***Note - Surpeuplement** : les logements surpeuplés sont ceux auxquels il manque au moins deux pièces par rapport à la norme de « peuplement normal ». Cette norme prévoit, au minimum, une pièce pour le ménage, une pièce pour chaque couple, pour les célibataires de 19 ans et plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.*

Base Nationale des sujets d'examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Les personnes privées de logement ou de confort en %

	Autres situations sans logement personnel		En logement privé de confort	
	À l'hôtel[1] (*a*)	Hébergement contraint[2], « noyau dur » (*d*)	Habitations de fortune (*a*)	Autres logements privés de confort ou surpeuplés (*e*)
Nombre de personnes	38 000	79 000	85 000	2 778 000
Total	**117 000**		**2 863 000**	
Hommes	63	52	56	49
Femmes	37	48	44	51
Moins de 20 ans	20	6	26	31
20-59 ans	67	94	59	55
60 ans ou plus	13	0	15	14
Actifs ayant un emploi	36	43	34	33
Chômeurs	16	28	10	10
Autres (retraités, étudiants, activité inconnue…)	48	29	56	57
Île-de-France	60	28	15	29
Province	40	72	85	71

1. Une partie des effectifs à l'hôtel relève des personnes sans domicile (hébergement social), mais faute de pouvoir les repérer, ils sont présentés ici comme des personnes sans logement.
2. En hébergement contraint, le « noyau dur » se compose de personnes de 25 à 60 ans, qui n'ont pas les moyens de leur indépendance, ne sont pas étudiants et n'ont aucun lien de parenté direct avec l'occupant en titre.

Champ : France métropolitaine.

Sources :

(a) Insee - Recensement de la population (RP) 2006 ;

(d) Insee - Enquête Logement 2002 ;

(e) Insee - Enquête Logement 2006 : les caractéristiques pour la 1ère catégorie (sans-abri…) ne concernent que les personnes sans abri ou en établissement d'urgence, celles pour la 2ème catégorie (établissements sociaux de longue durée) reposent sur l'exploitation de l'E.S 2004 (pour laquelle le seuil du groupe d'âge le plus jeune est de 16 ans).

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Difficultés de logement et difficultés financières

1,1 million de ménages, occupants en titre de leur logement, soit 2,9 millions de personnes, souffraient ainsi de mauvaises conditions de logement (soit surpeuplement soit privation de confort). Avec les 133 000 sans-domicile et près de 117 000 autres personnes sans logement personnel dans une acception restreinte (chambres d'hôtel et « noyau dur » de l'hébergement contraint), elles composent la population qui ne peut accéder à un logement satisfaisant, soit au total, 3,2 millions de personnes.

On pourrait y inclure tout ou partie des 110 000 personnes qui vivaient dans des habitations mobiles terrestres (gens du voyage, forains...) dont les conditions de logement sont liées à la qualité des infrastructures d'accueil dans les communes. L'analyse pourrait également être élargie aux ménages dont le logement ponctionne fortement les ressources. Ainsi, un million de ménages à faibles ressources déclaraient avoir des difficultés à régler leurs dépenses en logement ou être en situation d'impayés ; 144 000 d'entre eux cumulaient ces difficultés et le fait d'occuper un logement inconfortable ou surpeuplé. Enfin, en 2006, plus de 100 000 ménages à faibles ressources (41 000 pour la seule agglomération de Paris) attendaient depuis au moins trois ans un logement social.

Source : P. BRIANT, N. DONZEAU
« Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles ».
(Extraits)
INSEE Première, janvier 2011, n°1330

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 3

Où et comment les personnes à bas revenus sont-elles logées ? (Extraits)

Dans le parc social

La demande de logement des ménages pauvres est une donnée mal connue, souvent appréciée à partir de la seule demande de logements sociaux. Le parc social est devenu la principale destination finale des ménages pauvres [Driant et Rieg, 2004], alors qu'on observe un décalage croissant, à la fois quantitatif et qualitatif, entre l'offre et la demande. En effet, le rôle joué par le parc social dans le logement des ménages pauvres s'est fortement accru : en 2002, le tiers des ménages pauvres y réside, contre moins de 20 % en 1988. Dans le parc social, la proportion de ménages à bas revenus est passée de 11,8 % en 1988 à 21,3 % en 2002, alors que pour l'ensemble des formes d'habitat, elle est passée de 10,6 % à 11,6 %. Le poids croissant des locataires à faibles revenus tient à la fois de l'appauvrissement des locataires en place et de l'entrée de locataires plus pauvres que ceux qui partent [Driant et Rieg, 2004].

Mais le parc social ne parvient pas à répondre à la demande sociale. La demande de logement social, en forte augmentation, est estimée en 2006 à plus de 1 200 000 demandeurs (hors demandes de mutation) alors que le nombre annuel d'attributions est d'environ 400 000. Par ailleurs, selon une estimation encore fragile, 600 000 personnes relèveraient des catégories prioritaires de la loi DALO [FAP, 2008]. Malgré une reprise de la construction globale depuis 2004, l'offre reste inadaptée. La croissance du parc H.L.M est inférieure à 50 000 logements par an, alors que les démolitions et les ventes de logements sociaux progressent.

De plus, les ménages à bas revenus qui vivent dans le parc social occupent sa fraction la plus ancienne et la plus dégradée [Ballain, 2004]. Ils ne peuvent accéder à la partie neuve du parc H.L.M qui relève, pour un tiers, de la catégorie des logements intermédiaires. D'une manière générale, l'offre de nouveaux logements à bas coût ne cesse de diminuer : à l'insuffisance de l'offre H.L.M s'ajoutent la baisse des logements conventionnés dans le parc privé et celle de l'accession sociale. Ainsi, l'ensemble des logements dont l'accès est soumis à un plafond de ressources ne représente plus, en 2007, que 42 % de la construction, contre 67 % en 2000 [FAP, 2008].

Ce décalage entre l'offre et la demande de logements sociaux conduit à un véritable sentiment de déni de droit, exprimé dans diverses enquêtes menées auprès de personnes pauvres [Maurel, 2003]. Ce sentiment est alimenté par les refus d'attribution non motivés, les attentes longues et sans information, l'impossibilité de choix, les refus de mutation et la persistance de logements vacants dans certains quartiers.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel Réseau SCEREN

Dans le parc privé

Les ménages pauvres ne sont pas pour autant tous logés dans le parc social : selon l'enquête Logement 2002 [Driant et Rieg, 2004], 35 % d'entre eux sont propriétaires occupants (les plus âgés) et 24 % sont logés dans le parc privé (les plus jeunes). Mais ils occupent souvent les segments dépréciés du parc privé, voire des formes indignes de logement : co-propriétés dégradées qui font l'objet de sous-locations en cascades, immeubles insalubres ou promis à la démolition souvent loués à prix élevés par des marchands de sommeil, hôtels meublés… Ainsi, le programme d'éradication de l'habitat indigne promu en 2001 devait concerner 600 000 logements et un million de personnes [FAP, 2008].

Dans diverses formes de logement marginales

Certaines personnes n'ont pas de logement personnel. L'hébergement par un tiers (ami ou parent) est fréquent (Rapport de l'O.N.P.E.S 2005-2006) et pour certains, cette solution ne fait que repousser le moment de devenir sans-domicile : parmi les personnes qui ont perdu leur logement depuis plus d'un an, près du tiers ont eu recours à l'hébergement par un proche, pour une durée moyenne de six mois environ. Le recours à l'hôtel, dans des conditions de logement souvent indignes, est une autre possibilité adoptée par les organismes d'aide. Ainsi, la D.G.A.S (Direction Générale de l'Action Sociale) et la D.P.M (Direction des Populations et des Migrations) ont financé près de 20 000 places d'hôtel en 2005.

Les offres de logement temporaire et d'hébergement se sont fortement développées et diversifiées depuis quelques années. Les dénombrer avec précision est difficile en raison du financement des mêmes places par plusieurs sources, ce qui risque d'entraîner des doubles comptes et des omissions. Reprenant les données de la DGAS, de la DPM et du ministère du Logement publiées par la Cour des comptes en 2007, la Fondation Abbé Pierre avance un effectif de 24 000 places d'hébergement d'urgence et de 180 000 places en hébergement d'insertion et logement temporaire en 2005, en comptant les dispositifs destinés aux demandeurs d'asile, les maisons-relais, les résidences sociales, les centres collectifs, les chambres d'hôtel… Il s'est créé, entre logement et hébergement traditionnels, un nouveau secteur, celui du « logement très social », qualifiable par ses modes particuliers de gestion sous le régime de la prescription sociale, de la médiation et de l'accompagnement (résidences sociales, maisons relais, sous-locations associatives, hôtels sociaux…). Ce parc « très social », important massivement les méthodes d'action sociale dans le domaine du logement, fait courir le risque, pour les ménages les plus défavorisés, d'un droit au logement minoré et provisoire, gérant l'attente de l'accès au logement « de droit commun » (…)

Certes, on observe une forte mobilité des personnes en situation de pauvreté, notamment dans les situations de logement temporaire et dans le parc privé. Mais il s'agit souvent d'une oscillation entre des solutions précaires et provisoires. Pour les ménages ayant accédé au parc social, celui-ci devient de plus en plus un logement durable, dont on ne peut sortir. Il a perdu sa fonction de passage vers d'autres formes de logement (parc privé ou accession à la propriété), et l'enjeu de la mobilité pour les ménages à bas revenus se situe désormais à l'intérieur du parc H.L.M, par voie de mutation.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel

La mobilité est ainsi devenue un « marqueur social » et l'absence de perspective de mobilité une « nouvelle expression de la crise du logement », selon René Ballain [2008]. « Nous sommes loin de l'ambition affichée par la loi du 6 juillet 1989 qui affirmait la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation, grâce au maintien et au développement d'un secteur locatif et d'un secteur d'accession à la propriété ouverts à toutes les catégories sociales ».

Source : Maryse MARPSAT
« Où et comment les personnes à bas revenus sont-elles logées ? » (Extraits)
Revue regards croisés sur l'économie, 2008, n°4

ANNEXE 4

L'expérience du Havre

Casa Bella ! S'approprier et bien vivre son logement

Bien se sentir chez soi c'est important mais cela peut également avoir un coût ! Le C.C.A.S. propose des ateliers sur la maitrise d'énergies, l'équipement et l'entretien d'un logement ainsi que de chantiers d'auto réhabilitation pour aider les personnes aux revenus fragiles et lutter contre l'insalubrité.

Action menée par le C.C.A.S du Havre

Contexte
Casa Bella a pour but de favoriser l'autonomie des ménages dans l'appropriation de leur logement et l'amélioration du cadre de vie. Acteur de la lutte contre la précarité énergétique, ce dispositif d'action sociale organise une intervention portant sur le confort et le « savoir habiter ».

Casa Bella vient en appui de dispositifs visant l'amélioration de l'habitat dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Elle s'inscrit également dans la lutte contre la précarité énergétique auprès des locataires et propriétaires occupant des logements énergivores.
Le C.C.A.S de la ville du Havre accueille des ménages rencontrant de plus en plus de difficultés à faire face à leurs charges d'énergies (demandes d'aides déposées auprès du C.C.A.S en augmentation de 16 % en 2013).

Plus largement, les fournisseurs historiques d'énergie confirment que bon nombre de ménages n'a pas recours aux tarifs de première nécessité. La qualité du bâti et des équipements peut impacter sur les coûts sans que le ménage puisse directement agir. Les logements dégradés ne sont pas tous repérés, malgré la mise en place d'un dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne.
Enfin, le coût de l'énergie ne cesse de croître.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Description

L'initiative se compose de différentes actions :

- l'animation de 12 ateliers maitrise des énergies (eau, électricité et gaz) dont l'objectif est de sensibiliser de manière simple, ludique et pédagogique à la gestion de l'énergie (fonctionnement, usage, facturation, bons réflexes, etc) ;
- l'animation de 20 ateliers thématiques dont l'objectif est d'apporter des informations et des réponses aux participants sur les thématiques en lien avec le logement (entretien des équipements, prévention des risques domestiques, etc.) ;

(...)

- 10 chantiers d'auto-réhabilitation permettant aux ménages d'embellir, de rénover et d'aménager leur logement en bénéficiant d'un encadrement technique et d'un accompagnement social. Chaque projet de chantier est élaboré puis contractualisé avec le ménage volontaire. Les chantiers à domicile sont un moyen d'agir directement sur les conditions de vie en lien avec les dispositifs adaptés. L'accompagnement est à la fois « technique » (qualité du bâti, décence du logement) et « social » (sensibilisation au bien habiter, aux relations de voisinage, à la citoyenneté, à l'intégration dans la cité). (…) ;
- 10 mesures d'accompagnement individuel renforcé destinées aux propriétaires occupants en difficulté bénéficiant d'une aide de l'ANAH dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

(...)

Chaque chantier (auto-réhabilitation accompagnée ou accompagnement renforcé des propriétaires occupants) est suivi d'une visite à domicile à +6 mois. Elle permet de mesurer les effets de l'intervention et notamment (…) d'évaluer si le ménage a poursuivi seul l'embellissement de son logement.

Moyens

Personnel :

- 1 chef de projet ;
- 1 coordonnatrice sociale ;
- 1 animateur technique (vacations).

Coût annuel : 77 645 €

Partenaires opérationnels

La communauté d'agglomération havraise (service hygiène et sécurité et service habitat), la ville du Havre : dispositifs « opération programmée d'amélioration de l'habitat » et « programme national de requalification des quartiers anciens et dégradés », les travailleurs sociaux (CG, associations, etc)

Partenaires financiers

A.R.S., CAF, A.C.S.E., ville du Havre, C.U.C.S.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Bilan

(…) Concernant les chantiers de réhabilitation accompagnée, une fois le processus engagé (définition du projet, choix des matériaux et des couleurs, réorganisation de l'espace, etc) les ménages font preuve d'implication, de motivation, de créativité. Le travail en binôme avec l'animateur technique rassure, permet « d'oser », d'entreprendre en minimisant les risques.

Quelques effets constatés :

(…) Les interventions à domicile proposent au bénéficiaire d'être acteur pour résoudre ses difficultés ou pour agir sur ses conditions de vie.

Mobilisé, le ménage est de nouveau force de propositions, il recherche des solutions appropriées à ses fonctionnements, il valorise ses acquis pour redonner du sens à ses actes. La coordonnatrice sociale et l'animateur technique interviennent comme « guides », ils rassurent et soutiennent la démarche individuelle mais surtout laissent la possibilité au ménage d'oser entreprendre et de faire.

Source *: « L'expérience du Havre »*

Banque d'expériences de l'action sociale locale

En ligne. Disponible sur www.unccas.org/publication/docs. Mise à jour le 06/08/2014

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 5

Une expérience d'auto réhabilitation : celle des Mureaux

Porteur de projet : mairie des Mureaux.

Contexte : un quartier de 5 000 habitants (1 541 logements collectifs, 477 logements individuels pavillonnaires). Ce sont les habitants de la zone pavillonnaire qui sont prioritairement visés par l'action.

Opérateur : l'ACIF (Association des Compagnons d'Île de France[1]).

Périmètre du service d'auto réhabilitation : le quartier Grand Ouest situé au sud ouest des Mureaux à 1,5 km du centre ville, avec comme cœur de cible sa zone pavillonnaire.

Membres du Comité de Pilotage : Mairie (service mission ville et habitat, C.C.A.S., Maisons de quartier), État, conseil régional d'Île de France, conseil général Yvelines, CAF Yvelines, Syndicat intercommunal du Val de Seine, C.D.C., E.D.F. / G.D.F., PACT ARIM 78, Groupe Arcade, ACIF.

Partenaires financiers : Europe, État, conseil régional d'Île de France, ville des Mureaux, conseil général des Yvelines.

Partenaires sur le terrain : ville des Mureaux et son service habitat, conseil général Yvelines, CAF, C.C.A.S., S.A.S. (service d'accompagnement social), centre social de quartier, collèges, E.D.F. / G.D.F., PACT ARIM 78, Groupe Arcade - Crédit Immobilier de France, de l'espace-économie et emploi.

Date de démarrage du service : 1er juillet 2003.

Nombre de chantiers réalisés : 30.

Budget alloué au service : 168 654 €.

Spécificités du service : le public touché étant composé en majorité de propriétaires occupants avec chantiers importants. L'opérateur incite les bénéficiaires à réaliser leur chantier de manière collective. Diversification de l'action chantier avec la multiplication des ateliers techniques d'apprentissage.

Source : ***guide auto réhabilitation*** (Extraits)
En ligne disponible sur www.unccas.org/publication/docs. 2006

[1] Association des Compagnons d'Île de France - Société spécialisée dans le domaine du bâtiment.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.